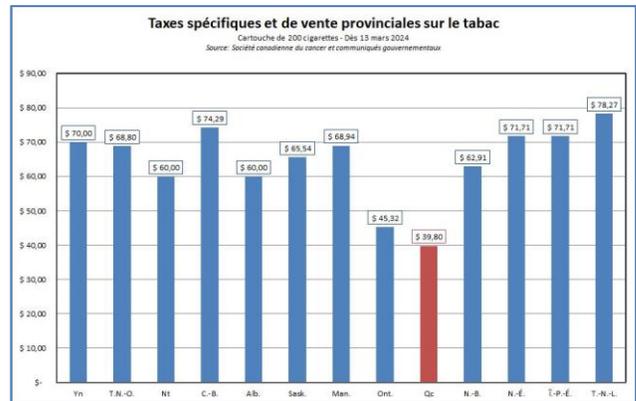




Communiqué

Dans un contexte de contrebande stable, voire à la baisse, le gouvernement annonce une hausse échelonnée et modeste de la taxe-tabac : **La Coalition apprécie le maintien de la politique de la taxation mais déplore la faiblesse du montant et l'acquiescement aux demandes de l'industrie**

Montréal, 12 mars 2024 — En réaction à la hausse de la taxe-tabac de 2\$ la cartouche de 200 cigarettes dès minuit ce soir et d'une seconde hausse de 2\$ le 6 janvier 2025, **Flory Doucas, codirectrice et porte-parole de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac** réagit : « Une hausse de la taxe tabac est toujours une bonne nouvelle qui sauvera des vies. En fait, le maintien de la politique de taxation du tabac après une longue période de huit années sans hausse est de mise et salué. Cependant, les deux hausses échelonnées annoncées aujourd'hui sont modestes, compte tenu de la marge de manœuvre disponible, maintient le statut du Québec comme étant la province avec le taux de taxation le plus faible au pays. Ironiquement, cette annonce répond précisément aux demandes de l'industrie du tabac, qui privilégie des hausses modérées et prévisibles. »



En fait, dans son mémoire prébudgétaire, **Imperial Tobacco** préconisait justement « une approche de taxation modérée et prévisible ». Cette approche cherche à empêcher les hausses abruptes qui poussent justement les fumeurs à arrêter. L'industrie préfère les hausses planifiées d'avance, car ces dernières lui permettent d'atténuer l'impact bénéfique des hausses sur le tabagisme en les absorbant grâce à la manipulation de prix, tout en lui permettant de graduellement augmenter ses propres prix.

Ainsi, « nous sommes perplexes face à l'approche du gouvernement compte tenu de la marge de manœuvre disponible pour augmenter le prix des cigarettes. » En effet, entre 2021 et 2022, les fabricants canadiens de tabac ont augmenté leur prix de vente au Québec moyennant **3 \$ par cartouche**, ce qui leur a rapporté près de 80 millions de dollars en revenus supplémentaires [5.2 milliards de cigarettes X (\$0,197-\$0,182) = 78 M\$]. « Avec la hausse de 8\$ de février dernier, il s'agissait d'une marge de 11\$ en 2023. En général, c'est le gouvernement qui devrait utiliser la totalité de la marge de manœuvre disponible pour maximiser la réduction de la consommation de tabac avec un choc de prix beaucoup plus prononcé, tout en optimisant les revenus pour les contribuables. »

Malgré les **cris d'alarme** brandis par l'industrie à l'égard de la contrebande, le ministre des Finances a confirmé aujourd'hui que la contrebande demeure sous contrôle depuis nombreuses années, se situant à moins de 10% aujourd'hui, soit le taux le plus bas en plus de vingt ans (soit au moins depuis 2002), et ce malgré plusieurs hausses de la taxe-tabac dont celle de 8\$ de l'année passée. Cela dit, « l'augmentation du budget des partenaires d'ACCÈS-tabac permettra de maintenir le succès des activités de lutte contre la contrebande de cigarettes et nous permet d'espérer que ces dernières seront élargies aux produits de vapotage, » conclut la **porte-parole**.

